

Délibération N° 2016-77

Le Conseil d'administration, en sa séance du 8 juillet 2016,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 et notamment l'article 47 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Consultation sur la composition du Comité budgétaire

Le Conseil d'administration émet un avis favorable sur la composition du Comité budgétaire suivante :

- Le Vice-Président chargé des ressources budgétaires
- Le Vice-président chargé du Conseil d'administration
- La Directrice de la Direction du Budget et des Finances
- L'Agent comptable
- Le Directeur Général des Services
- 3 enseignant.e.s-chercheur.e.s, nommé.e.s chacun.e respectivement par les listes représentées aux conseil centraux
- 3 BIATS, nommé.e.s chacun.e respectivement par les listes représentées aux conseil centraux
- 2 étudiant.e.s proposé.e.s par les listes représentées au sein du Conseil d'administration après un appel à candidature et approuvé.e.s par les élu.e.s étudiant.e.s du Conseil d'administration, à la majorité simple des suffrages.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés :

Dont :

Pour : 26

Ne prend pas part au vote : 1

Fait à Lyon, le 11 juillet 2016

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.